

Le lundi 6 juillet 2015 – le six juillet deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Elisabeth BAUDESSON
M. Christophe MADELAIN
Mme Céline BRUNHOSO
M. Michel KLUBA
M. Yannick KERHARO
M. Denis PETIT
M. Thierry LEROUX
M. Guy RIFFE
M. Laurent DAUPHINOT
M. Pol GRIFFON
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY
Mme Armelle CHARBEAUX
M. Jean-Michel LIESCH
Mme Sylvie LONGHINI
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Myriam DOBIGNY
M. Marc LOURDAULT
Mme Valérie FROMENT

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Laurent COMBE, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN
Mme Elodie SAUPIQUE, ayant donné pouvoir à M. Michel KLUBA
Mme Nathalie BELAMY, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON
Mme Anne-Sophie ROMAGNY, ayant donné pouvoir à M. Thierry LEROUX
Mme Francine MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUPHINOT
M. Patrice MOUSEL, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel LIESCH

Absente excusée

Mme Cindy GOMES

Mme Sylvie LONGHINI est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Compte rendu de la commission extrascolaire/accueil jeune enfance du 25 juin 2015 et renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole,
2. Modification du tableau des effectifs communautaires,
3. Attribution d'un fonds de concours pour la sécurisation de la RD20 en traversée de la Commune de Saint Etienne sur Suipe,
4. Rapport d'activités 2014 du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers Plaine et Montagne Rémoises (SYCODEC),
5. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la vallée de la Suipe (CCVS)
6. Informations financières sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) au titre de l'année 2015,
7. Informations sur :
 - Le pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe,
 - Le parc d'activités du Val des Bois et la 1^{ère} tranche de travaux concernant le parc d'activités Sohettes/Val des Bois.
8. Délégations exercées par le Bureau Communautaire et le Président,

JUILLET 01

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 26 mai 2015 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'une part, et de Madame BAUSSERON Violaine Directrice de l'école maternelle de Bazancourt d'autre part- concernant la mise à disposition le vendredi 19 juin 2015 de 18h00 à 24h des locaux scolaires de l'école maternelle (tables et chaises comprises) pour la fête de fin d'année.

JUILLET 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 15 mai 2015 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'une part, Madame Stéphanie AUBERT Directrice de l'école maternelle de Warmeriville et Madame Céline GEORGE Directrice de l'école élémentaire de Warmeriville d'autre part, pour la mise à disposition des locaux scolaires du groupe scolaire « La Doline » en vue de préparer la kermesse de fin d'année le samedi 20 juin 2015 de 6h à 19h.

JUILLET 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 avril 2015 entre le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Elodie FROUGNEUX qui effectuera un stage à l'école maternelle de Boul't-sur-Suipe du 08 juin au 27 juin 2015.

JUILLET 04

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 avril 2015 entre le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Marjorie NORMAND qui effectuera un stage d'application à l'école maternelle René Chazot à Bazancourt pour la période du 08 juin au 27 juin 2015.

JUILLET 05

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un marché à bon de commande avec un minimum de 5 000 € HT et un maximum de 30 000 € HT par an a été signé le 09/06/2015 par le Président pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois avec la société PICHON.

JUILLET 06

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des conventions liées aux groupements de commandes à passer avec la Commune de Bazancourt pour les marchés évoqués dans les considérants.

JUILLET 07

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un marché à bon de commande avec un minimum de 1 200 € HT et un maximum de 5 200 € HT par an a été signé le 15/06/2015 par le Président pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la société FIPROTEC.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EXTRASCOLAIRE ET ACCUEIL JEUNE ENFANCE DU 25 JUIN 2015

Monsieur GUREGHIAN, Vice-Président en charge de la Commission Extrascolaire, Accueil Jeune Enfance dresse le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 25 juin 2015, à savoir :

Pour les Accueils de Loisirs :

- Un bilan des vacances d'hiver et de printemps est présenté avec une baisse de fréquentation pour ces 2 périodes. Il est suggéré d'analyser les raisons de cette désaffection. Il est proposé pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2015 d'ouvrir 1 semaine à Boulton-sur-Suippe et 1 semaine à Warmeriville.
- Concernant l'été 2015, un point est fait sur la fréquentation qui elle aussi est en baisse sauf sur les séjours ou les stages. Une réflexion est également menée sur la programmation 2016, sachant que l'ouverture du site de Bazancourt risque d'être difficile considérant que les travaux seront en cours sur la période 2015/2016 pour la reconstruction de l'école maternelle et la création de locaux périscolaires et extrascolaires.

Pour l'Accueil Jeune Enfance :

- Un point sur le fonctionnement des 2 crèches est présenté (taux d'occupation, participations parentales ...)
- La nouvelle organisation du service est également présentée suite au départ de l'une des 2 responsables de structure. Aujourd'hui, une direction unique du service de petite enfance est mise en place.
- Un point est fait sur le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, adéquation de l'offre et la demande, activités d'éveil proposées, formations, concertations avec les parents...)
- Un point sur le fonctionnement de la commission d'admission est également présenté.

Ayant entendu cet exposé **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** prend note de ces informations.

JUILLET 08

Contrat enfance jeunesse CAF 2015/2018 26 pour

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du projet de signature d'un contrat enfance jeunesse entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Ce contrat a pour objet le maintien du cofinancement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans (mercredi après-midi, petites vacances scolaires, vacances d'été et périscolaires) des postes de coordinateur jeunesse et enfance, du relais assistantes maternelles, des 20 places du multi-accueil de Boulton-sur-Suippe en stock et des 5 places supplémentaires, ainsi que des 17 places de Warmeriville en stock et des 3 places supplémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

VALIDE le projet,

AUTORISE le Président à signer ce nouveau contrat enfance jeunesse et tout document s'y rapportant.

JUILLET 09

Contrat enfance jeunesse MSA 2015/2018 25 pour

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du projet de signature d'un contrat enfance jeunesse entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Marne, pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Ce contrat a pour objet le maintien du cofinancement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des enfants de moins de 6 ans et de plus de 6 ans (mercredi après-midi, petites vacances scolaires, vacances d'été et périscolaires) des postes de coordinateur jeunesse et enfance, du relais assistantes maternelles, des 20 places du multi-accueil de Boulton-sur-Suippe en stock et des 5 places supplémentaires, ainsi que des 17 places de Warmeriville en stock et des 3 places supplémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

VALIDE le projet,

AUTORISE le Président à signer ce nouveau contrat enfance jeunesse et tout document s'y rapportant.

JUILLET 10

**Modification du tableau des effectifs communautaires
26 pour**

Vu le comité technique paritaire qui s'est tenu le 2 juillet 2015 qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des dossiers présentés, il est proposé de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

Pour le service de la petite enfance.

A compter du 10 août 2015 :

- 1) Suppression d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet,
- 2) Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe à temps complet,

A compter du 17 août 2015 :

- 3) Création d'un poste d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps non complet pour 17/35^{ème} + heures complémentaires,

A compter du 7 septembre 2015 :

- 4) Réduction à la demande de l'agent de la quotité horaire d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe de 35/35^{ème} à 28/35^{ème} + heures complémentaires.

Pour le service scolaire, périscolaire et extrascolaire.

A compter du 1 septembre 2015

- 5) Réduction à la demande de l'agent de la quotité horaire d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 23,55/35^{ème} à 21/35^{ème} + heures complémentaires,
- 6) Réduction à la demande de l'agent de la quotité horaire d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principales de 2^{ème} classe de 32,50/35^{ème} à 28/35^{ème} + heures complémentaires,
- 7) Création pour une durée d'un an d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité horaire de 29,50/35^{ème} + heures complémentaires,
- 8) Création pour une durée d'un an d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité horaire de 19/35^{ème} + heures complémentaires,
- 9) Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité horaire de 21/35^{ème} + heures complémentaires,
- 10) Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité horaire de 26/35^{ème} + heures complémentaires,
- 11) Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité horaire de 10/35^{ème} + heures complémentaires.

Pour le service général :

A compter du 1 septembre 2015

- 12) Création d'un poste de chargé de mission « Achats Publics » à temps complet pour une période de 6 mois (rémunération assise sur le 9^{ème} échelon du grade)

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE les douze modifications proposées.

JUILLET 11

**Attribution d'un fonds de concours
Commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe
25 pour**

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe tendant à obtenir le dit fonds de concours pour les travaux de création de cheminement piétons le long de la RD 20 (rue de l'Eglise/rue du Château).

Considérant le montant des travaux TTC	:	16 800,00 €
Considérant les subventions escomptées	:	7 200,00 €
Considérant le FCTVA récupérable	:	2647,84 €

Il reste à la charge de la commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe : 6 952,16 €

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :
6 952,16 € x 40 % = 2 780,86 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE du versement à la commune de Saint-Etienne-Sur-Suipe d'un fonds de concours de 2 780,86 € pour les travaux précisés ci-dessus.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2015.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SYCODEC

Le rapport d'activités 2014 du SYCODEC est présenté à l'assemblée par M. VIGNON, Vice-Président du SYCODEC. Il est consultable sur le site de la CCVS et celui du SYCODEC.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIPPE

Le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ayant été établi conformément à la réglementation et, présenté à l'assemblée, sera envoyé aux communes pour présentation à chacun des conseils municipaux et mis en ligne sur notre site www.ccvs.fr

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C.)

Information est donnée sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) pour 2015.

L'ensemble intercommunal (la CCVS et les 7 communes), est redevable de droit de la somme de 438 347 € portée pour 225 091 € par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (calcul fondé sur le coefficient d'intégration fiscale égal à 0,513499) et pour 213 256 € par les communes membres (calcul de répartition entre les communes fondé sur le potentiel financier par habitant de chaque collectivité) selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous

EVOLUTION DU FPIC 2014 à 2015

COMMUNES	2014	EVOLUTION EN %	2015
AUMENANCOURT	10 298	57,87	16 257
BAZANCOURT	63 293	51,01	95 580
BOULT SUR SUIPE	19 105	56,39	29 879
HEUTREGIVILLE	4 753	51,78	7 214
ISLES SUR SUIPE	12 437	57,80	19 625
ST ETIENNE SUR SUIPE	3 088	58,23	4 886
WARMERIVILLE	24 799	60,55	39 815
TOTAL DES COMMUNES	137 773	54,79	213 256
CCVS	131 943	70,60	225 091
TOTAL GLOBAL	269 716	62,52	438 347

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS EN COURS

Pôle Scolaire et de Services à Boulton-sur-Suipe

Monsieur Pol GRIFFON indique que les travaux se terminent sur ce site. La livraison de la partie maternelle est prévue pour fin juillet 2015.

L'ensemble des travaux sera terminé pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Le passage de la commission de sécurité est prévu le 25 août 2015 et une visite des locaux est programmée pour les parents d'élèves et les élus entre 16h00 et 19h00 le 27 août 2015.

Pôle Scolaire et de Services à Bazancourt

Monsieur Pol GRIFFON indique que les travaux ont débuté en juin 2015 par la mise en place de la base vie des entreprises, la création de parkings impasse du Pré Bréart pour le bloc de logements communaux et pour les enseignants.

Des arbres ont également été abattus en prévision de la construction (terrassement en cours).

Parc d'activités Sohettes/Val des Bois

Monsieur RIFFE présente à l'assemblée le document établi par la CCIRE sur l'avancement de la 1^{ère} tranche de travaux. Ceux-ci sont pratiquement terminés et l'inauguration est prévue le 08 septembre 2015.

Les prix de vente établis par la CCIRE s'échelonnent en fonction de la surface cédée entre 32 € HT et 38 € HT le m².

Parc d'Activités du Val des Bois 4^{ème} et 5^{ème} Tranches

Monsieur RIFFE présente tout d'abord un bilan de la commercialisation des terrains de la 4^{ème} tranche. Il indique par le biais d'un document projeté qu'à ce jour, en dehors de la parcelle 10 d'environ 12 000 m², l'ensemble des lots est vendu ou sous compromis de vente.

Ce lot 10 étant jugé difficile à vendre à l'heure actuelle, vu sa surface importante, il a été décidé de le diviser en parcelles de 1 500 à 3 000 m², plus faciles à vendre (tranche 4 bis).

Un permis d'aménager a été déposé en Mairie de Warmeriville et l'arrêté autorisant l'opération a été délivré le 29 mai 2015.

Concernant la 5^{ème} tranche, les fouilles archéologiques sont à ce jour quasiment terminées.

Nous déposerons prochainement un permis d'aménager pour la 5^{ème} tranche phase A.

Monsieur KERHARO informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de DETR 2015 attribuée sur le dossier que nous avons déposé.

Dans ces conditions, il conviendra de redéposer un nouveau dossier au titre de la DETR 2016, ce qui implique un décalage de cette opération.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil Communautaire en prend bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.